

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

> 6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex

N° 2016- 23239/DENV

Le Chef de service,

à

Nouméa, le 2 2 A001 2016

Monsieur Georges Naturel Maire de la Ville de Dumbéa 777 route territoriale 1 Nimba 98835 Dumbéa

Objet : mise en service d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – station d'épuration de Dumbéa 2

Pièce jointe : déclaration de la Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie de mise en service de ses installations

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service de la Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie pour sa station d'épuration de Dumbéa 2, sis à Koutio, commune de Dumbéa.

Cette installation a fait l'objet de l'arrêté d'autorisation d'exploiter modifié n° 1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets

Vincent MARY